



Madame Fleur Pellerin
Ministre de la Culture et de la Communication
MINISTÈRE DE LA CULTURE
3, rue de Valois
75033 PARIS CEDEX 01

Lettre recommandée A.R.

Paris, le 7 avril 2015

Objet : Grand Ecran Italie

Madame la Ministre,

A l'appui de notre courrier du 28 février dernier, nous vous joignons copie du courrier que nous adressons ce jour à Madame Hidalgo, ainsi que divers documents prouvant que la salle du Grand Écran, intégrée à l'immeuble "Grand Écran", a bien été "*spécialement aménagée de façon permanente pour y donner des concerts, des spectacles de variétés ou des représentations d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique*", conformément aux termes de l'Ordonnance de 1945.

Toutes les affectations autres que celle de salle de spectacle (magasins, multiplexe, salle de sport, etc...) privant la salle de sa vocation initiale sont donc illégales.

Aussi nous vous prions de faire appliquer cette ordonnance en cas de nouvelle infraction, et de le faire savoir. Vous satisferez ainsi l'attachement des habitants à cet équipement d'exception, dont témoignent les nombreux projets, soutiens et commentaires postés récemment sur le site de la Mairie de Paris dédié au budget participatif (Idee.paris)

Vous remerciant par avance pour le bienveillant accueil que vous voudrez bien faire à notre démarche, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Marie-Brigitte Andrei
Présidente

PJ :

- Dossier Le GRAND ECRAN de KENZO TANGE, contenant des croquis et maquettes de Kenzo Tange,
- PLANS de la salle et de l'immeuble "Grand Ecran" issus de la brochure "Ville de Paris - Kenzo Tange Associates",
- Conférences de presse de Jacques Chirac des 06/10/86 et 21/05/87,
- Ordonnance de 1945.